

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 14 Mai 2019

Présents : MM. FOPPIANI Jean-Jacques, BELOUFA Amine, CHAMPION Hubert

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

Liste des clubs débiteurs du District VDM (relevé N° 14), match perdu par pénalité (décision du Comité de Direction du District du 19/01/19) : KB FUTSAL, NOGENT US 94

20808197 : **KB FUTSAL 3 / NOGENT US 94 2** D2.A du 11/05/19

FUTSAL D1

20539587 : VIKING CLUB PARIS / RUNGIS FUTSAL US 2 D1 du 11/05/19

Lecture de la Feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel. **La Commission note le 1^{er} forfait de Rungis Futsal entraînant une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

FUTSAL D2

20808199 VITRY ASC 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D2.A du 10/05/19

Rencontre non disputée.

La Commission reste en attente du rapport de l'arbitre et de la feuille de match.

20808197 : KB FUTSAL 3 / NOGENT US 94 2 D2.A du 11/05/19

Lecture du rapport de l'arbitre et du courriel de Nogent US du 12/05/19.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de Nogent US.2 entraînant son forfait général. Une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).

FMI ou Feuilles de Match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

2ème Appel de feuille de match

20539638 : RUNGIS FUTSAL US 2 / CHAMPIGNY CF 2 D1 du 19/04/19